

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
Splaad - Ecoparc Dijon-Bourgogne - Cession du lot n°A 3-1

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 23 juillet 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, la Communauté urbaine du Grand Dijon a confié à la SPLAAD, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités de l'Est Dijonnais » aujourd'hui dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne et situé sur les communes de Saint-Apollinaire et Quetigny, au droit de l'échangeur « Bois Guillaume » et de part et d'autre de l'ARC (RD700).

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La société DICOLOR, créée en 1987 par Monsieur Jean Charles-Pic est une société de service spécialisée dans l'imprimerie numérique de production pour les professionnels. L'entreprise est actuellement implantée 2 rue de l'Arquebuse à Ahuy. Son dirigeant souhaite pour faciliter son développement acheter le lot A3-1 de l'Ecoparc afin de construire ses futurs locaux. DICOLOR compte 20 collaborateurs et affiche un chiffre d'affaires de 2 M€ en 2015 (CA en croissance sur 2016).

Il est proposé d'autoriser la SPLAAD à vendre le lot n° 3-1 situé sur la zone d'activité « ECOPARC DIJON-BOURGOGNE » à la société DICOLOR pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'atelier (de reprographie numérique) en conformité avec l'ECOPLU.

Ce lot d'une superficie de 2 821 m² environ, affecté d'une surface de plancher (SP) de 1 800 m², sera cédé au prix de 40 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 112 840 € H.T.

Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Le compromis est rédigé sous condition suspensive d'obtention de prêt, et prévoit que DICOLOR puisse se faire substituer par une SCI.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface de plancher supérieure à 1 800 m², le prix définitif sera calculé sur la base de 130 € HT/m² de surface de plancher supplémentaire, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	112 840,00 €
TVA au taux de 20 %	22 568,00 €
Toutes taxes comprises	135 408,00 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°A 3-1 sur la zone d'activité "Ecoparc Dijon-Bourgogne", dans les conditions définies ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)